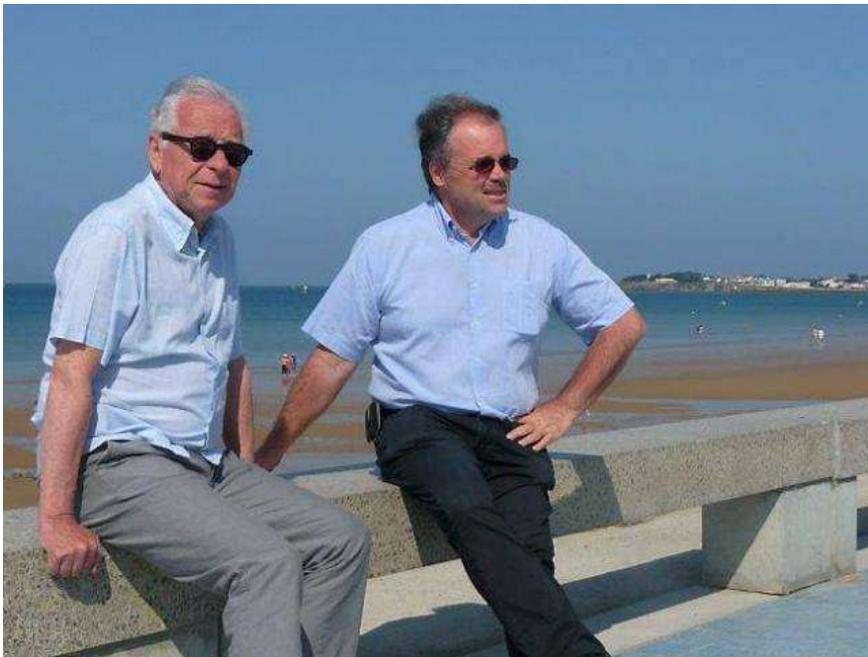


Vendée. Ecoplage stoppe l'érosion et réutilise l'eau

Jusqu'à fin août, la société Ecoplage va tester son procédé contre l'érosion sur la Grande Plage de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. L'objectif : prouver qu'il est possible de reconstituer la plage tout en économisant de l'énergie.



Depuis le début du mois de juillet, la société Ecoplage a posé des drains sous la Grande Plage de Saint-Gilles, juste à côté du remblai sud. En asséchant l'estran, le drainage permet de freiner, voire d'arrêter complètement l'érosion, pour reconstituer la plage sans apport de sable extérieur. Le système existant depuis 1999, la société Ecoplage en a déjà installé sept à travers la France et le Moyen-Orient, dont un aux Sables-d'Olonne qui a prouvé son efficacité (augmentation de la largeur de plage de 10 à 15 mètres, à marée haute).

De l'eau dessalée pour les douches

À Saint-Gilles, c'est un procédé miniature puisque les drains sont installés seulement sur une zone de 40 mètres. Mais en implantant son dispositif sur cette commune pendant seulement deux mois, l'objectif de la société Ecoplage n'est pas tant de véritablement lutter contre l'érosion, mais plutôt de valider des études pour son nouveau prototype Enerplage.

En plus de drainer l'eau de mer, la société a aussi installé une unité de dessalement et une pompe à chaleur, qui se situent dans un container, juste à côté des sanitaires. Une partie de l'eau de mer (5 à 10 %) drainée, est donc filtrée (avec du sable) et réutilisée... pour alimenter les quatre douches du remblai sud. Les baigneurs se rincent donc avec la même eau que celle dans laquelle ils se sont baignés. L'eau de mer drainée restante est, évidemment, rejetée. Pour la ville de Saint-Gilles, accueillir ce projet d'expérimentation est donc bénéfique. « **D'autant que cela fait cinq ans que les douches n'ont pas fonctionné** », a tenu à préciser Patrick Nayl, le maire, durant l'inauguration du dispositif qui eu lieu hier.

Une solution économique pour produire de l'énergie

Le prototype a quand même coûté 100 000 € à la société Ecoplage. Si, à la fin de l'expérimentation, l'évaluation du prototype est satisfaisante, l'objectif sera ensuite de l'installer sur des surfaces de plage beaucoup plus vastes et de réutiliser plus d'eau dessalée. « **Surtout que l'eau devient ensuite potable dans les faits. Reste à le prouver officiellement** », explique Jean-Yves Audrain, le directeur général d'Ecoplage, qui était aussi présent lors de l'inauguration. En plus de produire de l'eau douce, on peut aussi, avec l'eau de mer drainée, produire du froid ou de la chaleur sans utiliser beaucoup d'électricité. Il est aussi possible de l'utiliser pour des piscines ou autres bassins récréatifs. « **En plus de lutter contre l'érosion de la plage, quand nous installerons le dispositif Enerplage dans une commune, on pourra chauffer une maison de retraite ou climatiser un Ehpad par exemple...** », se réjouit Jean-Yves Audrain.

Pour Patrick Nayl, qui est aussi chargé de la défense contre la mer à la communauté de communes, le projet est très innovant : « **Il peut même fonctionner dans les périodes de restrictions d'eau** », a-t-il remarqué. Si la municipalité de Saint-Gilles ne s'engage pas à garder le dispositif à la fin des deux mois d'essai, « **il y aura des réflexions sur cette collaboration avec Ecoplage dans des colloques** », assure le maire. Il a aussi tenu à rappeler l'importance pour les communes du Pays de Saint-Gilles d'expérimenter différents moyens de préserver les plages. « **De Saint-Hilaire à Brem-sur-Mer, il y a 37 kilomètres de plage et les paramètres sont partout différents. Nous avons des dunes, des corniches, des remblais, une forêt domaniale, un port de pêche et un port de plaisance, un estuaire... C'est les côtes de France en miniature !** »